

The background of the entire page is a monochromatic, sepia-toned photograph of several Indigenous people, likely from the First Nations, wearing traditional feathered headdresses and patterned clothing. They appear to be in a ceremonial or dance setting. The image is slightly faded to allow the text to stand out.

# D3

**INFORMATION  
FINANCIÈRE  
RELATIVE AUX  
RECETTES LOCALES**

---

**MODÈLE DE NOTES  
SECTORIELLES  
AFFÉRENTES  
AUX ÉTATS  
FINANCIERS**



First Nations  
**FINANCIAL  
MANAGEMENT  
BOARD**

**CONSEIL  
DE GESTION  
FINANCIÈRE** des  
Premières Nations

1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

## TABLEAU 1 – LISTE DES DOCUMENTS DE BASE

Le tableau suivant contient la liste des documents de base que le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») a mis à la disposition des Premières Nations afin qu'elles puissent s'en servir pour élaborer, mettre en œuvre et améliorer leur gestion financière.

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE		
A1	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – PROCÉDURES D'EXAMEN	Procédures à appliquer pour demander l'attestation de conformité relative à la Loi sur l'administration financière d'une Première Nation.
A2	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – NORMES	Normes qui soutiennent des pratiques rigoureuses en matière d'administration financière et qui forment la base de la Loi sur l'administration financière.
A3	MODÈLE DE LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE	Modèle de Loi sur l'administration financière qui répond aux exigences des <i>Normes relatives à la Loi sur l'administration financière</i> .
A4	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – NOTES EXPLICATIVES	Notes explicatives accompagnant le modèle de Loi sur l'administration financière.
A5	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – AUTO-ÉVALUATION	Outil pouvant servir à comparer les lois existantes ou proposées sur l'administration financière de la Première Nation aux <i>Normes relatives à la Loi sur l'administration financière</i> .
SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE		
B1	SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE – PROCÉDURES DE CERTIFICATION	Procédures à appliquer pour demander un examen du système de gestion financière d'une Première Nation aux fins de la certification du système de gestion financière par le CGF.
B2	SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE – NORMES	Une Première Nation doit démontrer la conformité à ces normes afin d'obtenir la certification du système de gestion financière. Ces normes soutiennent les pratiques rigoureuses en ce qui concerne le fonctionnement, la gestion, la présentation de l'information et le contrôle du système de gestion financière d'une Première Nation.
RENDEMENT FINANCIER		
C1	RENDEMENT FINANCIER – PROCÉDURES DE CERTIFICATION	Procédures à appliquer pour demander un examen du rendement financier d'une Première Nation aux fins de la certification du rendement financier par le CGF.
C2	RENDEMENT FINANCIER – NORMES	Normes qui évaluent l'historique du rendement financier d'une Première Nation sur une période de cinq ans, à l'aide d'un maximum de six ratios financiers. Une Première Nation doit démontrer la conformité à ces normes afin d'obtenir la certification du rendement financier.
INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES		
D1	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – NORMES	Normes qui établissent les exigences de présentation de l'information financière relative aux recettes locales et aux dépenses d'une Première Nation.
D2	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – MODÈLE D'ÉTATS FINANCIERS	Modèle d'états financiers annuels portant sur les recettes locales et les dépenses d'une Première Nation conçu pour être conforme aux <i>Normes d'information financière relative aux recettes locales</i> .
<input checked="" type="checkbox"/>	D3	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – MODÈLE D'INFORMATIONS SECTORIELLES À PRÉSENTER PAR VOIE DE NOTES DANS LES ÉTATS FINANCIERS
		Modèle d'informations sectorielles à présenter par voie de notes dans les états financiers annuels d'une Première Nation conçu pour être conforme aux <i>Normes d'information financière relative aux recettes locales</i> .
D4	INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – NOTES EXPLICATIVES	Notes explicatives accompagnant les <i>Normes d'information financière relative aux recettes locales</i> .

# Première Nation [Nom]

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mars 20X1

---

## [●] Informations sectorielles

La Première Nation fournit un large éventail de services à ses membres. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, ces services sont regroupés selon les secteurs d'activité responsables de leur prestation.

Pour chaque secteur présenté, les montants des recettes et des dépenses correspondent aux montants qui sont directement attribuables au secteur ou qui peuvent lui être logiquement affectés.

Les conventions comptables appliquées pour ces secteurs sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers [consolidés].

